

le droit de vie entre les lois célestes et les pactes internationaux

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, Qui dit dans Son Noble Livre "C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes.". J'atteste qu'il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, l'Unique sans aucun associé, et que notre maître Mohamad est Son serviteur et messenger. O Allah ! Accorde Ton Salut et Tes Bénédiction à lui, sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent d'une rectitude jusqu'au Dernier-Jour. Ensuite.

La vie est le don d'Allah à l'homme, de laquelle Il l'honora. Il agrandit son droit exigeant que sa protection fait partie intégrante des finalités et prescriptions majeures que les lois célestes préservent et prohibent de les violer. Ces lois prennent toute menace à la vie d'un être humain pour menace à toute la race humaine. Allah, Gloire à lui, dit : "et ne tuez l'âme qu'Allah interdit de tuer que par motif légal" et "que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes". Faire vivre signifie sauver de la perte et oeuvrer pour maintenir la vie humaine, soit par lui repousser le préjudice et par lui fournir dont elle a besoin de nourriture ou de médicament, lui tracer les chemins ou lui construire des bâtiments. Le verset exhorte l'homme à faire vivre et non pas à tuer, faire vivre humains, arbres et univers entier par y maintenir les potentialités de la vie et y réparer ce qui est corrompu.

Allah, Gloire à Lui, décrit Ses serviteurs rapprochés qu'ils sont soucieux de préserver la vie où Il dit des serviteurs du Miséricordieux : "Qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication - car quiconque fait cela encourra une punition. et le châtement lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie". Le prophète (SBL) dit : "on jugera au premier abord le Dernier-Jour, les sangs effusés par les gens". Il dit également : "évités les sept péchés qui anéantissent : le polythéisme, la sorcellerie, le meurtre de l'âme interdite par Allah de tuer sauf par motif légal, la consommation de l'usure, la consommation des biens de l'orphelin, se faire déserteur le jour de combat et l'accusation de fornication lancée contre les chastes croyantes insouciantes". Il dit aussi : "le serviteur a toujours de vastes opportunités de repentir tant qu'il n'effuse pas de sang interdit".

L'islam interdit non seulement d'agresser les autres, mais également de s'agresser faisant cela parmi les péchés capitaux. Allah, Gloire à Lui, dit :

"Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous. Et quiconque commet cela, par excès et par iniquité, Nous le jetterons au Feu, voilà qui est facile pour Allah". Le prophète (SBL) dit : "quiconque se jette d'un haut de montagne pour se tuer, il sera dans l'Enfer, s'y jettera éternellement, quiconque s'adonne à s'empoisonner, son poison sera dans sa main et il le consommera éternellement dans l'Enfer et quiconque se suicide avec un bras de fer, il viendra avec son bras de fer pour se creuser le ventre éternellement dans l'Enfer".

Etant donné que la vie est la possession exclusive d'Allah sans associé, l'islam garantit à l'être humain une vie honorable et interdit qu'on l'offense ou lui nuit. Allah, Gloire à Lui, dit : "Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures". Il dit également : "Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident".

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, que le Salut et les Bénédictions d'Allah soient accordés au dernier des prophètes et messagers, notre maître Mohamad, à sa famille et à tous ses compagnons.

Sans doute, les pactes internationaux stipulent le droit de l'homme à la vie et affirment que toute personne a droit de vie, de liberté et de sécurité. La loi doit garantir ce droit. Il est interdit de priver personne de ce droit de vie d'une façon abusive. Tout être humain a droit de disposer de tous les droits et libertés sans discrimination ni par race, ni couleur, ni ethnique, ni langue, ni confession, ni avis, ces pactes incriminent toute forme d'agression à la vie de l'homme.

Cela s'accorde bien aux lois célestes, surtout la Charia islamique tolérante qui fait appel à la vie, à la revivification, à la construction et à l'urbanisation. Allah, Gloire à Lui, dit : "c'est Lui Qui vous créa de la terre et vous chargea de la peupler". Il dit également : "Une preuve pour eux est la terre morte, à laquelle Nous redonnons la vie, et d'où Nous faisons sortir des grains dont ils mangent. Nous y avons mis des jardins de palmiers et de vignes et y avons fait jaillir des sources" et "Et parmi Ses merveilles est que tu vois la terre humiliée (toute nue). Puis aussitôt que Nous faisons descendre l'eau sur elle, elle se soulève et augmente [de volume]. Celui qui lui redonne la vie est certes Celui qui fera revivre les morts, car Il est Omnipotent". Cela se tient preuve que notre religion est celle de revivification, le savoir vivre et non pas le savoir mourir, ni la destruction, ni le ravage, ni le sabotage.

Ô Allah ! Préserve notre Egypte et élève son drapeau dans l'Univers !